

COMMUNE DE MARCHEMORET

COMPTERENDUSOMMAIRE

<b>Nbre de conseillers</b>  En exercice : 15 Présents : 06 Votants : 08	L'an deux mil treize, le 4 juillet à 9 heures,  Faute de quorum le 28 juin 2013, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis DURAND, Maire,  <b><u>Étaient présents</u></b> : Mrs Jean-Louis DURAND, Claude CALOÏ, Yves SULTAN, Roland BARBIER, Emmanuel VUAGNAT, Laurent BELLOY.  <b><u>Excusée</u></b> : Mmes Anne PAULET-PELTIER, Emmanuelle BOURDON, Mr David GIRARD, Mme Fatima GIL, Mr Franck ROYER.  <b><u>Absent excusé</u></b> : Mme Valérie ZERBIB ayant donné pouvoir à Mr Laurent BELLOY ; Melle Joyce PACARY ayant donné pouvoir à Mr Jean-Louis DURAND, Maire.  <b><u>Absents</u></b> : Mme Amélie BEQUIGNON, Mr Jean-Pierre PALAZO,  <b><u>Secrétaire de séance</u></b> : Mr Yves SULTAN
<b>Date de Convocation</b> 29/06/2013	
<b>Date d'affichage</b> 11/07/2013	

### Approbation de la répartition des sièges au sein de l'organe délibérant de la Communauté de Communes des Plaines et Monts de France

Monsieur le Maire propose de fixer comme suit, la répartition des sièges au sein de l'organe délibérant de la Communauté de Communes des Plaines et Monts de France à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux, et ce avec application du critère de la population municipale simple (et non totale) :

Délégués titulaires :

- 1 délégué pour les communes ayant une population inférieure à 500 habitants.
- 2 délégués pour les communes ayant une population comprise entre 500 et 4999 habitants.
- 3 délégués pour les communes ayant une population comprise entre 5000 et 9999 habitants.
- 5 délégués pour les communes ayant une population supérieure ou égale à 10.000 habitants.

Délégués suppléants :

Les communes pour lesquelles un seul délégué titulaire siège au conseil communautaire désignent également un délégué suppléant.

Le délégué suppléant est appelé à siéger au conseil communautaire avec voix délibérative en cas d'empêchement du délégué titulaire.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

### **Avis sur la réforme de décentralisation**

Monsieur le Maire propose de dénoncer le manque de concertation qui a prévalu dans l'élaboration du projet de loi de décentralisation présenté par le Gouvernement ainsi que le recul de l'autonomie des communes et les atteintes graves qui sont portées aux compétences des maires dans le projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.

Monsieur le Maire propose de demander au gouvernement le retrait immédiat de cette réforme et l'organisation d'une véritable concertation avec l'ensemble des communes franciliennes pour remettre à plat le projet de loi décentralisation dans son ensemble.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

### **Révision du Plan de Gêne Sonore de l'aérodrome Paris Charles de Gaulle**

Monsieur le Maire propose d'émettre un avis favorable au projet de révision du Plan de Gêne Sonore de l'aérodrome Paris Charles de Gaulle, qui n'aura aucun impact sur la commune.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

### **Attribution du marché de fourniture des repas en liaison froide pour la restauration scolaire et de goûters pour le périscolaire**

Il convient d'attribuer le marché de fourniture des repas en liaison froide pour la restauration scolaire et de goûters pour le service périscolaire au prestataire désigné par la commission d'appel d'offres.

Monsieur le Maire propose d'attribuer le marché à la société ARMOR CUISINE.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

### **SMERSEM : Autorisation de délivrer les données d'informations géographiques**

Le SMERSEM a souhaité constituer un outil de cartographie et de gestion mutualisée entre ses services, les communes, les EPCI situés sur son territoire et l'ensemble des concessionnaires de réseaux dans le but de permettre à chacun de visualiser toutes les informations réseaux sur un support unique et centralisé sur Internet.

Pour permettre au SMERSEM de récupérer les données nécessaires à la progression de leurs démarches, Monsieur le Maire propose de l'autoriser à collecter les données cartographiques de tous les réseaux.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

### **Redevance d'occupation du domaine public par les opérateurs de communications électroniques**

Chaque année, il convient de recenser le patrimoine total des opérateurs de communications électroniques occupant le domaine public routier géré par la commune de Marchémoret et de fixer une redevance d'occupation du domaine public.

Monsieur le Maire propose de fixer la redevance due au titre de l'année 2013 à 750.00 Euros.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

### **Entreprise BESANA : Avenant n° 1**

L'entreprise BESANA a effectué des travaux supplémentaires pour la fourniture et pose de 8 chutes Eaux Pluviales au groupe scolaire. Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 relatif à ces travaux pour un montant de 2 061.28 Euros HT.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

### **SIER : Contrat d'entretien « Eclairage Public » passé avec la Société BIR**

Monsieur le Maire propose de reconduire le contrat d'entretien « Eclairage Public » passé avec la Société BIR pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2013.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

### **Convention de partenariat « Centre de Loisirs » passée avec la commune de Saint-Mard**

Par manque de CLSH sur la commune et suite à la non reconduction de la convention par la commune de Saint-Supplets, les enfants de Marchémoret fréquentent le centre de loisirs de la commune de Saint-Mard. Monsieur le Maire propose de l'autoriser à signer une convention de partenariat avec la commune de Saint-Mard pour la fréquentation de leurs structures municipales.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

### **France Hygiène Service : Renouvellement du contrat de dératisation**

Monsieur le Maire propose de reconduire le contrat de dératisation avec France Hygiène Service pour une durée de quatre années de 2013 à 2016.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

### **Mise à disposition gratuite d'abris voyageurs : Renouvellement de la convention passée avec le Département de Seine-et-Marne**

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à signer le renouvellement de la convention passée avec le Département de Seine-et-Marne pour la mise à disposition gratuite d'abris-voyageurs.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

### **Décision modificative**

Suite à une erreur d'imputation, Monsieur le Maire propose d'effectuer une décision modificative en portant la somme de 500 000 Euros du compte 041 au compte 16.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

### **Réaffectation des bâtiments communaux**

Considérant l'ouverture d'une nouvelle classe maternelle et le nombre croissant d'élèves dans cette section, il est nécessaire de réaffecter les bâtiments communaux utilisés sis Grande rue et rue Renaude, par les associations, afin de permettre une meilleure organisation d'accueil des plus petits au service périscolaire.

Monsieur le Maire propose de réaffecter les bâtiments communaux sis Grande rue (salle polyvalente) et rue Renaude (salle des associations) à l'usage du service périscolaire dès la rentrée de septembre 2013.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

### **Indemnités de conseil allouées au comptable du Trésor**

Monsieur le Maire propose d'allouer une indemnité de conseil au comptable du trésor pour l'exercice 2012 d'un montant de 380.77 € net.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

### **Lycée professionnel de Claye-Souilly : Participation aux frais de fonctionnement**

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à signer la convention passée avec le Lycée intercommunal professionnel de Claye-Souilly relative à la participation aux frais de fonctionnement des communes non adhérentes, dont deux élèves de Marchémoret sont inscrits au Lycée. La participation s'élève à 194,70 €.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

## **NORD 77 SAAD : Financement du déficit**

Monsieur le Maire propose de verser la somme 942,50 € à NORD 77 SAAD, pour maintenir les prestations d'aide à domicile fournies par l'association sur la commune de Marchémoret, correspondant aux frais de fonctionnement de l'association basés sur 1,50 € de l'heure pour l'exercice 2012.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

## **Questions diverses**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures 20.